

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

*concernant*

*l'avancement du projet de nouveau Statut du personnel de l'administration communale  
d'Yverdon-les-Bains*

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En date du 24 septembre 2019, le Conseil communal a pris connaissance de la Communication CO 19.08 traitant de l'avancement du projet de nouveau Statut du personnel de l'administration communale.

Par cette Communication, la Municipalité présentait les différentes phases de projet et donnait des orientations sur les prochaines échéances, au vu de la planification ambitieuse qui avait été imaginée afin de répondre aux attentes formulées par le Conseil communal. Aujourd'hui, au vu du contexte particulier de ce premier semestre 2020, la Municipalité souhaite donner un nouveau point de situation aux différents partenaires du projet.

Pour rappel, le groupe de travail interne a reçu en septembre 2019 le retour du conseiller juridique mandaté par la Municipalité. Durant les semaines qui ont suivi, le groupe de travail a œuvré, de manière soutenue, à l'intégration des recommandations juridiques formulées par ce dernier, dans le respect de la volonté de la Municipalité de positionner la Ville en tant qu'employeur exemplaire et attractif. Cette étape a nécessité plusieurs semaines de travail et plusieurs séances de clarifications avec le conseiller juridique.

Après avoir intégré ces propositions dans le nouveau Statut, le groupe de travail a transmis le projet au comité de pilotage du projet (COFIL), puis à la Municipalité, qui a validé les options retenues en janvier 2020.

Dans la perspective de la communication du nouveau Statut aux partenaires sociaux, les chefs de service ont été consultés afin d'envisager cette étape clé du projet du Statut du personnel de la meilleure manière possible. Ces discussions ont débuté dans le courant du mois de février 2020. Le calendrier envisagé prévoyait initialement les étapes de présentation et de discussions avec les partenaires sociaux durant le premier semestre de l'année.

Malheureusement, le projet a dû être mis entre parenthèse durant presque trois mois, au vu de la crise sanitaire liée au coronavirus COVID-19. En effet, la pandémie a nécessité de la part des membres du groupe de travail une implication particulière et majoritairement dédiée à la gestion de la crise et aux questions RH y relatives. De ce fait, les rencontres prévues par le groupe de travail pour initier les discussions avec les partenaires sociaux n'ont pas pu avoir lieu.

A ce jour et, avec la reprise presque normale des activités au sein de l'administration, le groupe de travail a repris ses activités autour du projet du Statut du personnel et va proposer à la Municipalité les perspectives pour le second semestre afin de pouvoir entamer la phase de discussion avec les partenaires sociaux et les mesures d'accompagnement y relatives.

La Municipalité souhaite aujourd'hui réaffirmer au Conseil communal sa forte implication dans le projet du nouveau Statut du personnel et son souhait de finaliser ce projet majeur en partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués et dans les meilleurs délais possibles.

La Municipalité remercie le Conseil communal pour sa compréhension et pour la confiance qui lui est accordée dans le cadre du développement de ce projet d'envergure, et se tient à disposition pour toute précision.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



J.-D. Carrard



Le secrétaire :



F. Zürcher